

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le 28 avril à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

Présents : Max MANNÉ, Michel GROH, Nathalie CAHUZAC, Loïc JAUME, Claudie FILLON, Jacqueline SCARPETTA, Luc URBAIN, Jean-Louis ROCHE, François-Xavier MARTIN, Frédérique ESCANDE, Karine GONCALVES, Estelle POTTIER, Geoffrey BEUVELET, Gérard LE BASTARD, Dominique PASTOR THEVENOT, Béatrice GASTAUD, Gabriella PANICCIA

Absents excusés : Florence PIQUART (pouvoir à Max MANNÉ), Frédérique ESCANDE (arrivée à/c point n°2 de l'ordre du jour - pouvoir à Michel GROH), Christophe DEBAYLE (pouvoir à Gérard LE BASTARD)

Secrétaire de séance : Claudie FILLON

Date de convocation	23 avril 2014	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	23 avril 2014		Présents	17
			Votants	19

A 20 heures 00, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Claudie FILLON est désignée secrétaire de la séance.

A/ INSTALLATION DE Mme PANICCIA

Suite à la démission de Jean-Yves LEGROS, il est procédé à l'installation comme conseillère municipale de Gabriella PANICCIA.

B/ APPROBATION DE PROCES-VERBAUX DES SEANCES DE CONSEIL DES 28 MARS ET 7 AVRIL 2014

Les observations de la liste Mareil Ensemble Autrement (MEA) seront portées en annexe des procès-verbaux correspondants excepté pour la dernière observation sur le PV du 28 mars qui a été faite hors conseil. Accord et vote à l'unanimité.

B/ ORDRE DU JOUR

1 - BUDGET PRIMITIF 2014 – EAU & ASSAINISSEMENT

Accord unanime pour voter ce budget chapitre par chapitre

En fonctionnement, recettes et dépenses s'équilibrent à 120000 euros. Accord unanime.

Section d'exploitation recettes

chapitres	libellé	montant	vote Pour	vote Contre	Abst.
70	prestations de services	34 480.00 €	19		
74	subvention d'exploitation	80 000.00 €	19		
042	opérations d'ordre entre section	5 520.00 €	19		
	total des recettes	120 000.00 €	19		

Section d'exploitation dépenses

chapitres	libellé	montant	vote Pour	vote Contre	Abst.
011	charges à caractère général	20 261.67 €	19		
022	dépenses imprévues	1 000.00 €	19		
023	virement à la section d'investissement	83 400.00 €	19		
042	opérations d'ordre entre section	7 600.00 €	19		
	total des dépenses	112 261.67 €	19		

En investissement, l'équilibre s'élève à 556000 euros. Accord unanime

Section d'investissement recettes

chapitres	libellé	montant	vote Pour	vote Contre	Abst.
13	subventions d'investissement	261 000.00 €	19		
27	autres immos financières	100 000.00 €	19		
021	virement de la section d'exploit	83 400.00 €	19		
040	opérations d'ordre entre sections	7 600.00 €	19		
041	opérations patrimoniales	104 000.00 €	19		
	total des recettes	556 000.00 €	19		

Section d'investissement dépenses

chapitres	libellé	montant	vote Pour	vote Contre	Abst.
20	immobilisations incorporelles	10 000.00 €	19		
21	immobilisations corporelles	2 119.48 €	19		
23	immobilisations en cours	375 000.00 €	19		
16	emprunts et dettes assimilés	4 200.00 €	19		
020	dépenses imprévues	680.00 €	19		
040	opérations d'ordre entre sections	5 520.00 €	19		

041	opérations patrimoniales	104 000.00 €	19		
	total dépenses	501 519.48 €	19		

2 - BUDGET PRIMITIF 2014 – COMMUNE

Accord unanime pour voter ce budget chapitre par chapitre

FONCTIONNEMENT RECETTES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
013	atténuations de charges	15 293,81 €	19		
70	produits des services	163 500,00 €	19		
73	impôts et taxes	1 160 442,00 €	17		2
74	dotations et participations	310 514,00 €	19		
75	autres produits de gestion courante	72 500,00 €	19		
76	produits financiers	1 680,00 €	19		
77	produits exceptionnels	4 900,00 €	19		
	total	1 728 829,81 €	19		

Chapitre 73 "impôts et taxes" abstention de G.LE BASTARD et C.DEBAYLE

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
011	charges à caractère général	373 400,00 €	19		
012	charges de personnel	549 900,00 €	19		
014	atténuations de produits	261 000,00 €	19		
65	autres charges gestion courante	283 000,00 €	19		
66	charges financières	12 100,00 €	19		
67	charges exceptionnelles	9 000,00 €	19		
022	dépenses imprévues	22 000,00 €	19		
023	virement à la section d'investissement	700 000,00 €	19		
042	opérations d'ordre entre section	2 600,00 €	19		
	total	2 213 000,00 €	19		

Inclus restes à réaliser et propositions nouvelles

INVESTISSEMENT RECETTES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
13	subventions d'investissement (hors 138)	337 300,00 €	19		
10	dotations fonds divers réserves (hors 1068)	160 900,00 €	19		
165	dépôts et cautionnements reçus	1 894,73 €	19		
021	virement de la section de fonctionnement	700 000,00 €	19		
040	opération d'ordre entre sections	2 600,00 €	19		
	total	1 202 694,73 €	19		

INVESTISSEMENT DEPENSES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst

20	immobilisations incorporelles	50 600,00 €	19		
21	immobilisations corporelles	317 100,00 €	19		
23	immobilisations en cours	814 500,00 €	19		
16	remboursement d'emprunts	36 800,00 €	19		
020	dépenses imprévues	88 000,00 €	19		
	total	1 307 000,00 €	19		

3 - TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2014

Il est proposé d'augmenter les taux de 1,4% sachant que les bases augmenteront de 0,9% (décision Etat) soit :

TAXE D'HABITATION	15.84 %
FONCIER BATI	14,71%
FONCIER NON BATI	42,73 %

17 voix POUR – 2 abstentions G.LE BASTARD et C.DEBAYLE

4 - ETAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 2014

Le tableau des effectifs 2014 annexé au budget primitif 2014 s'établit comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	
				dont temps non complet
Secteur administratif				
Attaché Territorial	A	1	1	
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	1	
Adjoint administratif de 2ème classe TNC (renfort APC)	C	1	1	1
TOTAL		5	5	1

Secteur technique				
Adjoint technique de 2ème classe	C	4	3	
Agent technique saisonnier et/ou occasionnel	C	2/3		
TOTAL		6/7	3	

Secteur scolaire				
Adjoint technique de 2ème classe aux écoles	C	6	6	2
Surveillant d'études primaires	B/C	1	1	1
Surveillants de garderie et cantine	C	2	2	2
Animateurs de classe de découverte vacataires	C	2		
Animateurs pour activités périscolaires	B/C	2		

TOTAL		13	9	5
-------	--	----	---	---

Emplois divers				
Adjoint technique 2ème classe (ménage mairie)	C	1	1	1
TOTAL		1	1	1

TOTAL GENERAL		25	18	7
----------------------	--	-----------	-----------	----------

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les effectifs d'animateurs seront adaptés aux besoins. Accord unanime

5 - MICROCRECHE – TARIFS AU 1^{er} AVRIL 2014 et REMUNERATION LPRN1

VU la convention en date du 21 mai 2010 signée entre la Commune et la société LA PART DE REVE pour la gestion et l'exploitation de la microcrèche "Les Petits Crayons" située 2 allée des Crayons à Mareil sur Mauldre modifiée par avenants n° 1 le 1^{er} avril 2012, n° 2 le 2 octobre 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2013 fixant les tarifs applicables au 1^{er} avril 2013,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer d'un commun accord avec la SARL LPRN1 (société mère du Groupe LA PART DE REVE) le montant de la rémunération du titulaire de cette délégation de service public simplifiée (DSP),

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions Mmes PASTOR et GASTAUD),

➤ **VALIDE**, concernant les frais de garde des enfants, la grille tarifaire fixée d'un commun accord entre les parties **prenant effet au 1er avril 2014** (date d'augmentation des montants versés par la CAF dans le cadre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)) soit :

Rappel définition de la tranche de Tarifs

Revenu imposable selon référence CAF	nb d'enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	chaque enfant suivant
	Tranche A	R < 20706 €	R < 23840€	R < 27601 €	suppl.: 3761€
	Tranche B	20706 < R <= 46014 €	23840 < R <= 52978 €	27601 < R <= 61335 €	3761€ < suppl. R <= 8357€
	Tranche C	46014 < R <= 103200 €	52978 < R <= 118733 €	61335 < R <= 137464 €	8357€ < suppl. R <= 18730€
	Tranche D ou Extra-muros	R > 103200€	R > 118733€	R > 137464€	suppl. : 18730€

Tarif de base horaire (+2%)	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Parents	5,41 €	5,72 €	6,03 €	6,34 €
Commune Participation horaire	0,94 €	0,63 €	0,31 €	0,00 €
Total	6,34 €	6,34 €	6,34 €	6,34 €

Part commune	14,83%	9,94%	4,89%	6,34%
--------------	--------	-------	-------	-------

6 - MICROCRECHE – PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE

La convention pour la gestion de notre microcrèche, située dans un bâtiment communal au 2 allée des Crayons, signée avec la société SARL LPRN1 (société mère du Groupe LA PART DE REVE) arrive à échéance le 22 août 2014.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de gestion souhaité de cette structure à compter du 23 août 2014.

Monsieur le Maire propose de recourir comme en 2010 à une procédure de délégation de service public simplifiée. Accord unanime

Les membres de la Commission chargée d'examiner les offres seront ceux de la commission « délégation de service public et petite enfance » (rappel titulaires CAHUZAC-GROH-GASTAUD / suppléants GONCALVES-POTTIER/PASTOR)

7 - SCOT GALLY-MAULDRE / AVIS suite à arrêt du projet

VU la lettre en date du 27 mars 2014 de Monsieur Denis FLAMANT, Vice-Président délégué de la Communauté de Communes Gally-Mauldre demandant l'avis de la Commune sur le SCOT Gally-Mauldre, arrêté par le Conseil Communautaire le 3 mars 2014,

VU les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le document présenté.

8 - COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Gabriella PANICCIA remplacera JY LEGROS au sein du CCAS : accord unanime

Pour information, les membres extérieurs proposés aux autorités sont Messieurs MASI et RAOULT, Mesdames PRECHAC et BOITHIAS.

9 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES ELUS AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES

Karine GONCALVES, démissionnaire, est remplacée par Christophe DEBAYLE. Unanimité.

10 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)- composition

La liste établie lors du Conseil Municipal du 7 avril 2014 est complétée comme suit :

		commissaires TITULAIRES	commissaires SUPPLEANTS
1	CM du 7/4/2014	SCARPETTA	GROH
2		ROCHE	JAUME
3		LE BASTARD	BEUVELET
4	TH	DARGUESSE Georgette	LYNCH Sabine

5	FB	LEVEAU Daniel	COLMAN Christiane
6	FNB hors commune	BOT Jean-Luc	BOT Bernard

11 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – complément au vote du 7 avril 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de compléter la liste établie lors du Conseil Municipal du 7 avril 2014 ainsi qu'il suit :

- Liste de 2 noms en nombre double pour que soient désignés un commissaire titulaire et un commissaire suppléant au sein de la Commission intercommunale des impôts directs :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
SCARPETTA	GROH
ROCHE	JAUME

- Délégués au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Mauldre aval, du ru de riche et de la Rouase (SMAMA)

Titulaires	Suppléants
FILLON	SCARPETTA
ESCANDE	CAHUZAC

12 - NOMINATIONS - COMMISSIONS COMMUNALES & DIVERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de créer une commission communale de la **CULTURE** composée de :

Président	Max MANNÉ
Vice-Président	Luc URBAIN
Membres élus	Jeoffrey BEUVELET Béatrice GASTAUD François-Xavier MARTIN, Gabriella PANICCIA,

- de remplacer Madame Béatrice GASTAUD dans la commission "FETES & CEREMONIES-ANIMATION DU VILLAGE –DECORATIONS DE NOEL " par Monsieur Christophe DEBAYLE
- de nommer :

correspondant "Questions Défense"	François-Xavier MARTIN
Correspondant "prévention routière"	Estelle POTTIER
Correspondant " SNCF"	Florence PIQUART

13 – QUESTIONS DIVERSES

➤ M.MANNE indique que les élus qui le souhaitent pourront suivre des formations financées par la mairie. Les crédits ont été portés au budget.

➤ B.GASTAUD signale un problème de sécurité sur le chemin de Richemont pour les enfants se rendant à pied au collège.

M.MANNE : il existe un projet de logements à Maule à côté du collège d'où sûrement une augmentation de la circulation sur le chemin. Il faudra rester attentif. Il est exclu que nous élargissions cette route. Ce chemin n'est pas conçu pour un trafic routier intense.

Dès la rentrée de septembre, il faudra faire l'étude d'un projet – mettre en voie partagée mais il est exclu de laisser cette voie aux seuls piétons car les parents qui l'empruntent ne seront pas d'accord.

➤ G.LE BASTARD et D.PASTOR demandent que les réunions de l'intercommunalité et les comptes - rendus soient mis sur le site internet de la Commune

M.MANNE : il faut consulter le site de la CC. il y a un nouveau président de la CC : Laurent RICHARD - tout va rentrer dans l'ordre le temps du transfert entre Saint Nom la Bretèche et Maule

➤ G.LE BASTARD demande à avoir accès aux documents d'urbanisme notamment le permis de construire de la rue des Fontaines.

M.MANNE : actuellement ce permis est en cours d'instruction donc il n'est pas public. Un élu n'a pas plus de droit d'accès aux documents non encore publics que tout autre administré. C'est la loi.

Le permis respecte le PLU.

Les habitants ne souhaitent pas avoir un chemin piéton en fond de leur jardin le long de la Mauldre ; le cheminement sera donc implanté via les voies déjà existantes et rejoindra le bord de Mauldre au niveau de M.LAMOURET.

La densité des maisons est identique à celle des maisons existantes de l'autre côté de la rue (9m5 1^{ère} partie - 7m5 2^{ème} partie)

Une négociation a bien eu lieu avec les riverains mais ensuite certains ont déposé un recours devant le Tribunal.

➤ N.CAHUZAC fait le point sur les rythmes scolaires. Nous sommes en attente de l'avis favorable de l'inspectrice qui a demandé :

- de préciser exactement les locaux où auront lieu les activités

- de préciser les cycles retenus (de vacances à vacances)

Nous sommes en système dérogatoire car nous avons choisi deux demi-journées seulement par semaine.

Les activités mises en place doivent coller au projet d'école.

Nous devons aussi répondre aux besoins des enfants en situation de handicap.

On est dans le respect du calendrier – la réponse de l'inspectrice doit être faite aux alentours du 30 avril pour validation finale aux alentours du 16 mai.

M.MANNE : Nous manquons de place, il faudra sans doute utiliser les salles de classe.

➤ C.FILLON : il y a un problème avec la fête de la musique qui cette année tombe un samedi. Le groupe de musiciens habituel ne peut pas venir à Mareil car il joue ailleurs le jour même.

Proposition : faire la fête de la musique la veille (vendredi 20 juin) – Luc URBAIN contactera M.LEVESQUE (musicien) pour confirmer sa venue le vendredi.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 heures 10.

Le Maire
Max MANNÉ